

## Domaine Santé

## Filière Technique en radiologie médicale

## Formation pratique 2

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.1192.F.13

Degré d'études :  Bachelor  Master

Année académique : 2018-2019

Année d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 15

Type :  Module obligatoire  Module optionnel obligatoire  Module optionnel  
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

Catégorie :  Module principal Core course  Module lié au module principal Related course  Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau :  Module de base  Module d'approfondissement  Module avancé

Statut didactique :  Module type M1  Module type M2  Module type M3

Organisation temporelle :  Module sur 1 semestre  Semestre d'automne  
 Module sur 2 semestres  Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :  Français  Allemand  Anglais

Champs d'activité :  Radiodiagnostic  Radio oncologie  IRM  
 TDM  Médecine nucléaire  Optionnel

## 2. Prérequis

Avoir validé tous les modules théoriques du 1<sup>er</sup> semestre  Avoir suivi le/les modules  Pas de prérequis

## 3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

**Rôles majeurs exercés** (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert  Rôle de manager  Rôle d'apprenant et de formateur  
 Rôle de communicateur  Rôle de promoteur de la santé  Rôle de professionnel  
 Rôle de collaborateur

**Compétences principales visées** (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)

## Objectifs généraux du module

- Développer les compétences professionnelles (aspects techniques, relationnels, sociaux et personnels)
- Gérer un projet de formation basé sur des objectifs personnels énoncés dans le CPT

## 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

## Contenus

- Formation pratique dans une institution publique ou privée offrant une pratique professionnelle
- Confrontation aux différentes approches professionnelles et à l'inter professionnalité
- Intégration dans l'équipe multidisciplinaire
- Approche des standards référenciés

## Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Pratique sous la supervision d'un(e) praticien(ne) formateur(trice) et des membres de l'équipe TRM, selon les modalités définies dans le CPT.

**Exigences de fréquentation** : Un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F.

**5.**

L'évaluation du module repose sur :

- A. Projet (CPT)
  - B. Evaluation de la période de formation pratique
  - C. Rapport de stage et respect des délais et consignes
- Période: 2<sup>ème</sup> semestre

**Le contrat pédagogique tripartite est négocié avant le début du stage dans le cadre d'une visite d'immersion et/ou d'un entretien avec le/la PF.**

**L'étudiant-e élabore un bilan intermédiaire et le fait parvenir à son praticien(ne) formateur(trice).**

**L'étudiant-e rédige une feuille passerelle ainsi qu'un rapport de stage et les fait parvenir au(à la) référent-e HES.**

**L'étudiant-e se doit de respecter les délais en vigueur.**

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A), (B) et (C) ci-dessus, en tenant compte des exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

**6. Modalités de remédiation et de répétition****Remédiation**

- Remédiation possible en cas de note Fx au module  Pas de remédiation

**Répétition**

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

**7. Bibliographie principale**

- Mémorandum de la HES-SO concernant la protection des données et les règles éthiques du 14.12.2005
- L'essentiel sur les droits des patients, brochure Sanimedia: [http://www.sanimedia.ch/pdf/droits\\_des\\_patients/ddp\\_romande.pdf](http://www.sanimedia.ch/pdf/droits_des_patients/ddp_romande.pdf)
- Code de déontologie de l'ASTRM et Profil professionnel

**8. Responsable du module et enseignants**

**Responsable** : M.E. Fleury , responsable formation pratique

**Enseignants** :

- Référents HEdS de la filière TRM
- Praticien(ne)s formateur(trice)s des lieux de la pratique et TRM de l'équipe de radiologie des lieux de formation